

# L'Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"  
*Uniti Concordia Fratrum*

Vol. XX, No 1

Montréal, Janvier 1915.

50 cts par an

- - 1915 - -

*Le Président général offre aux officiers et aux membres de l'Alliance Nationale ses meilleurs souhaits et ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.*

### FONDS DE SECOURS

Nous prenons la liberté de rappeler à nos lecteurs, ainsi qu'à tous nos confrères de l'Alliance Nationale, cette importante question de la création d'un "Fonds de Secours" par notre Société, il y a déjà quelques années. Plusieurs ont répondu généreusement à l'appel qui leur avait été fait de ce chef, et certains cercles ont toujours adressé régulièrement les souscriptions de leurs membres au bénéfice de cette belle œuvre destinée à combattre les misères des nôtres sous toutes ses formes et à encourager les entreprises sociales, religieuses et nationales.

En même temps que nous remercions aujourd'hui ces généreux donateurs, nous faisons un

nouvel appel à ceux qui sont restés indifférents jusqu'ici à ce beau mouvement qui a permis à l'Alliance Nationale de coopérer déjà, au nom de ses sociétaires, à tant d'heureuses initiatives, comme en fait foi la vignette ci-jointe.

Au commencement de l'année 1915, il nous semble être dans l'ordre de rappeler à chacun des 26000 membres de notre Association tout le bien qu'ils pourraient faire en contribuant à ce fonds de secours par le sou mensuel. Nous faisons des vœux pour que cet appel ne soit pas lancé en vain et que cette caisse spéciale devienne cette année encore plus prospère que par le passé.

Ci-après copie de la lettre circulaire que le Secrétaire général adressait à tous les cercles et bureaux de perception, le 15 décembre 1911, lors de la création de ce fonds de secours et qui parle par elle-même.

"Messieurs et chers Confrères,

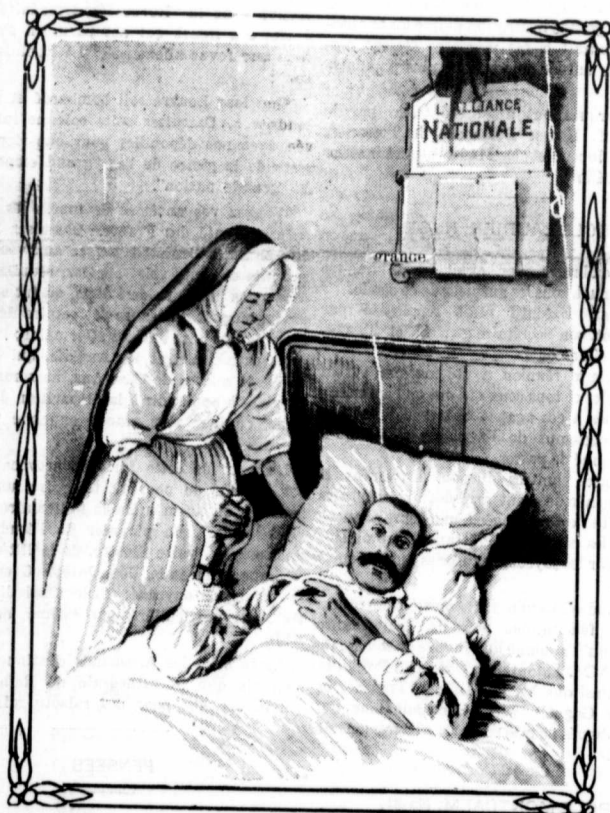
Comme vous le savez, la fondation de l'Alliance Nationale a marqué un progrès immense dans l'histoire de la mutualité canadienne. Cette Association répondait à un besoin pressant, aussi fut-elle accueillie avec une faveur spéciale dès sa naissance. Elle a été la première mutualité canadienne et catholique qui a adopté une constitution fédérative lui permettant de créer des groupes autonomes partout. Dirigée avec fermeté et prudence par des compatriotes très versés dans les questions mutualistes et financières, l'Alliance Nationale possède depuis plusieurs années la plus forte réserve par mille piastres d'obligations contractées.

Si on ajoute qu'elle est essentiellement canadienne-française et catholique, nous aurons lieu de présumer que notre race doit être fière de cette belle et puissante Société à laquelle tous nos compatriotes de langue française devraient s'efforcer d'appartenir, non seulement parce qu'elle travaille à la conservation de notre langue et qu'elle propage le respect de notre foi et de nos institutions, mais encore parce qu'elle fait bénéficier ses membres des nombreux avantages pécuniaires qu'elle accorde.

Ses administrateurs actuels désirant la voir marcher toujours de l'avant, surtout lorsqu'il s'agit de faire du bien, et, pour se conformer aux vœux exprimés par Sa Grandeur Monseigneur Bruchési et les Délégués du Conseil Général, à la Convention de 1910, savoir:

- "Qu'un fonds appelé: FONDS DE CHARITE, soit établi et administré par le Bureau Exécutif et qu'une contribution volontaire d'UN SOU par mois, soit demandée de chaque membre et perçue par le trésorier de chaque cercle qui en fera rapport mensuellement au Bureau Exécutif ce dernier devant faire rapport lui-même de l'administration de ce fonds de charité, à chaque convention."

les membres du Bureau Exécutif ont résolu de créer dans l'Alliance Nationale un fonds spécial



Cliché de T. Callet, photographe, 163 rue de Rennes, Paris.

Une Scène pathétique à l'Hopital de la "Presse et des Municipalités" canadiennes à Paris—Soeur Saint Philippe, des soeurs du Bon Secours, assistant un blessé à l'article de la mort. Ce héros est couché; ainsi on peut le voir, dans le lit de l'Alliance Nationale.